



## **Résultat préliminaire de l'Emission d'OCEANE 2022**

### **Ouverture d'une faculté de rétractation pour 48 heures**

**Paris, le 24 Octobre 2017.** Atari S.A. a décidé le 26 septembre 2017 le lancement d'un emprunt obligataire par l'émission de 9.216.350 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE »), d'une valeur nominale unitaire de 0,47 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription (les « DPS ») pour un montant nominal de 4.331.684,50 € (l'« Emission »).

Les détails de l'Emission ont fait l'objet d'un prospectus (le « Prospectus ») qui a reçu le visa numéro 17-520 en date du 28 septembre 2017 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Après centralisation, le montant provisoire de l'Emission s'élève à 2.879.784,47 € pour une demande totale de 6.127.201 OCEANE, soit 66,5% du montant de l'Emission. Il a été présenté 108.624.975 DPS pour souscrire à 4.344.999 OCEANE à titre irréductible et à 1.782.202 à titre réductible.

Conformément aux dispositions du Prospectus, tout souscripteur a le droit d'exercer son droit de rétractation durant 48 heures à compter de la diffusion du présent communiqué ce soir, soit jusqu'au 26 Octobre 2017 à minuit. Les demandes de rétractation seront reçues par chaque teneur de compte et centralisées chez CACEIS Corporate Trust. La société CACEIS Corporate Trust enverra à l'intermédiaire financier du souscripteur un accusé de réception de la déclaration de rétractation par mail.

Ker Ventures (société holding détenue par Frédéric Chesnais, PDG de la Société) et Monsieur Alexandre Zyngier, principaux actionnaires de la Société, ont respecté leurs engagements de souscription et maintiennent leurs intentions de souscription dont la somme s'élève à 250.000,04 € soit 531.915 OCEANE représentant 8,83 % du montant de l'Emission au 24 octobre 2017.

La souscription a été proposée au prix unitaire de 0,47 €, représentant une prime de 27 % par rapport au cours de clôture de l'action ATARI de la séance de bourse du 28 septembre 2017. La durée de l'emprunt est fixée à 5 ans. Les OCEANE seront rémunérées à 5,50 % par an. Les intérêts seront payables semestriellement le 30 avril et le 30 octobre de chaque année (ou le jour ouvré suivant si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 30 avril 2018. A moins qu'elles n'aient été amorties de façon anticipée, échangées ou converties, les OCEANE seront remboursées en totalité au pair le 30 octobre 2022. Les titulaires des OCEANE disposeront d'un droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de ATARI, à raison d'un ratio de conversion initial d'une (1) action pour une (1) OCEANE, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Le produit de l'OCEANE permettra à la Société de poursuivre le financement de sa croissance organique avec des ressources allouer au développement des 5 lignes d'activités et notamment à l'Ataribox.

La Société rappelle que les résultats définitifs de l'émission seront publiés au plus tard le 31 octobre 2017.

### **Contacts**

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier  
Tel +33 1 83 64 61 57 - [pm@atari-sa.com](mailto:pm@atari-sa.com)

Calyptus - Marie Calleux  
Tel + 33 1 53 65 68 68 - [atari@calyptus.net](mailto:atari@calyptus.net)